



MISE EN CANDIDATURE

Prix Implication bénévole municipale

Présentation

Ce prix rend hommage à des personnes, à des groupes et à des organismes qui ont contribué bénévolement au mieux-être de leur collectivité ou à l'amélioration des relations entre la municipalité et ses résidentes et résidents.

Admissibilité

Réalisations admissibles

L'implication bénévole des candidates et candidats peut prendre plusieurs formes. Pour être admissibles à ce prix, ceux-ci doivent avoir contribué à un projet ou à une activité menés de façon conjointe avec la ou les municipalités concernées. À titre d'exemples, la réalisation peut prendre la forme d'une campagne pour maintenir certains services importants (école, bibliothèque, etc.), d'une ressource pour les citoyennes et citoyens (récolte, fabrication et don de vêtements ou de nourriture pour les personnes plus démunies, etc.), ou encore d'activités pour les jeunes (sport, cuisine, loisirs, etc.).

Pour être admissibles, les candidates et candidats doivent présenter des réalisations qui diffèrent des activités menées dans le cadre de leurs fonctions habituelles ou de leur mission. À titre d'exemple, un organisme dont le mandat est de promouvoir la lecture ne peut pas soumettre un projet consistant à raconter bénévolement des histoires à des enfants. Toutefois, cet organisme peut soumettre un projet de soutien en français pour les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants dans une municipalité. L'activité consiste alors à offrir bénévolement un accompagnement pour apprendre le français.

Les candidatures doivent être liées à des projets ou à des activités qui ont été réalisés, en tout ou en partie, entre mai 2018 et août 2022.

Pour être admissible, un projet doit être conforme aux lois et règlements en vigueur. Le Ministère se réserve le droit de refuser tout projet qui ne respecte pas cette condition.

Participant·es et participant·s

Participant·es et participant·s admissibles

- Individus, incluant le personnel municipal
- Groupes
- Organismes à but non lucratif (OBNL)

Participant·es et participant·s non admissibles

- Les membres d'un conseil municipal ou d'un conseil d'arrondissement
- Les membres d'un conseil de MRC ou de communauté métropolitaine
- Une personne décédée, puisqu'un Mérite municipal ne peut être remis à titre posthume

Critères d'évaluation

1. La contribution d'individus, de groupes ou d'OBNL au développement de la municipalité et au mieux-être de la collectivité

Le jury appréciera la contribution au développement de la municipalité et au mieux-être de la collectivité selon la qualité de la réalisation pour la communauté.

2. Le caractère original et innovateur de la réalisation

Le jury évaluera l'originalité ou le caractère novateur de la réalisation et comment celle-ci se démarque par rapport à des réalisations similaires.

3. Le caractère exemplaire

Le jury estimera comment la candidature peut devenir une source d'inspiration pour les autres bénévoles désirant s'impliquer dans leur municipalité.

4. Les effets sur le milieu

Le jury évaluera les retombées de la réalisation de la personne, du groupe ou de l'OBNL sur le milieu de vie concerné.

Déposer une candidature

Municipalité sans arrondissement

Une municipalité peut soumettre une seule candidature par catégorie de prix.

Municipalité avec arrondissements

Les municipalités divisées en arrondissements peuvent présenter une candidature par catégorie, par arrondissement.

À noter que chaque candidature doit être présentée par la municipalité ou par l'arrondissement directement concernés.

Document obligatoire

Une copie de la résolution du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement qui appuie la candidature (une numérisation est également acceptée).

OU

Une lettre d'appui signée par au moins deux élus municipaux et un officier de la municipalité (une numérisation est également acceptée).

Le formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et transmis avant le **30 septembre 2022 à 16 h.**



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Prix *Implication bénévole municipale*

SECTION 1A – IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ OU DE L'ARRONDISSEMENT	
Nom complet	
Population	
Région administrative	
SECTION 1B – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE À LA MUNICIPALITÉ	
Nom de la personne responsable du dossier à la municipalité ou à l'arrondissement	
Titre	
Adresse professionnelle	
Code postal	
Numéro de téléphone	
Courriel professionnel	
SECTION 2A – PRÉSENTATION DE LA PERSONNE CANDIDATE	
Nom de la personne, du groupe ou de l'OBNL	
Si applicable, nom de la personne représentant le dossier de candidature pour le groupe ou l'OBNL	
Poste occupé	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
SECTION 2B – PRÉSENTATION DE LA RÉALISATION	
Nom de la réalisation bénévole	
Période de réalisation	
Si applicable, veuillez ajouter un hyperlien vers une page Web traitant de la réalisation	
Si applicable, veuillez préciser le nom des partenaires de la réalisation	



SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE

Décrivez la contribution de la candidate ou du candidat en mentionnant les retombées positives de ses actions sur le développement de la municipalité et sur le mieux-être de la collectivité. Présentez toutes les informations quantitatives pertinentes à une analyse juste et factuelle du dossier de candidature **(400 mots au maximum)**¹.

Indiquez en quoi la réalisation est originale ou novatrice et précisez comment elle peut inspirer d'autres bénévoles à s'impliquer dans leur municipalité **(400 mots au maximum)**.

¹ Dans le cas des groupes et des OBNL, expliquez comment la réalisation bénévole diffère des activités menées dans le cadre habituel de votre mission.



SECTION 3 – JUSTIFICATION LIÉE À LA MISE EN CANDIDATURE (SUITE)

Précisez quelles ont été les retombées de la réalisation sur le milieu de vie concerné (400 mots au maximum).

SECTION 4 – PROMOTION DE LA RÉALISATION

La personne candidate est invitée à soumettre des photos de son équipe et de sa réalisation :

- Une image de son équipe de type professionnel
- Une à quatre photos de sa réalisation et de ses retombées positives pour la communauté

Celles-ci doivent respecter les conditions suivantes :

- Format JPEG
- Résolution minimale de 1 280 x 720 pixels

Les photos doivent être transmises en pièces jointes avec le formulaire de mise en candidature.



SECTION 5 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE QUI PRÉSENTE LA CANDIDATURE

- Je certifie que la municipalité candidate a été informée du dépôt de la candidature.
- Je certifie que les responsables du projet ont été informés du dépôt de la candidature.
- Je certifie que tous les renseignements fournis sont exacts et que le projet soumis répond aux critères d'admissibilité définis dans l'appel de candidatures. Je comprends que toute inexactitude quant aux renseignements fournis ou toute fausse déclaration peut entraîner le rejet de la candidature ou l'annulation de la décision rendue.
- J'autorise le Ministère à utiliser l'ensemble du matériel fourni (informations, photos, etc.) pour la promotion du Mérite municipal. Je consens à ce que ce matériel soit rendu public.

Nom en lettres moulées	
Date	
Signature	

Soumettez votre candidature par courriel à l'adresse
meritemunicipal@mamh.gouv.qc.ca.

Vous devez joindre vos photos et un des deux documents obligatoires à votre envoi.